

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : SOLACYL 1000 MG/G POUDRE POUR SOLUTION BUVABLE POUR BOVINS ET PORCS, Poudre pour solution buvable

Titulaire : EUROVET ANIMAL HEALTH

Composition : Acide salicylique (sous forme de sel de sodium) 1000 mg - Excipient QSP 1 g

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/7198628 7/2008

Date de décision : 17/12/2020